

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Suppl n°1 janvier 2013 au n°87 novembre 2012 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 18/01/2013

**SE MOBILISER
MAINTENANT !****Pour être entendus****SERVICES PUBLICS EN SOUFFRANCE
SALAIRES BLOQUES
POSTES SUPPRIMES EN LORRAINE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Après le rejet du projet de décret sur l'organisation du temps scolaire par le Conseil Supérieur de l'Education et la redéfinition des 108h, le SNUipp et la FSU demandent que les enseignants soient entendus : sur les rythmes scolaires, sur les obligations de services, sur leurs salaires et sur la carte scolaire parce que la Lorraine ne pourra pas reconstruire, avec 50 postes en moins dans les écoles...

La mobilisation est indispensable au moment où les discussions portent sur ces points. Le SNUipp et la FSU se sont adressés aux autres organisations syndicales.

Ils appellent à

**Un rassemblement
à la DSDEN (ex IA à Epinal)
MERCREDI 23 JANVIER à 14h**

avec SUD Education dans le cadre d'une action nationale et pour soutenir une audience sur ces questions

**une journée de grève
le JEUDI 31 JANVIER**

avec la CGT et SOLIDAIRES
pour l'amélioration du fonctionnement de la Fonction Publique et des services publics,
pour l'emploi et les salaires.

**RASSEMBLEMENTS à 15h
Permanences des députés
Et PREFETURE EPINAL**

Francis GEHIN

**Notre échelle des valeurs
ne sert pas à monter
mais à grandir****ADHEREZ au
SNUipp-FSU !**<http://88.snuipp.fr>

SOMMAIRE :

Page 1
Edito**Pages 2**
Action le 23 janvier**Page 3**
Communiqué commun
Lorraine**Pages 4 et 5**
Action le 31 janvier**Pages 6**
Rencontre SNUipp/DASEN**Page 7 et 8**
Bulletin d'adhésion

ACTION LE MERCREDI 23 JANVIER

101 départements

101 interpellations

POUR SE FAIRE ENTENDRE

Rassemblement à la DSDEN (ex IA à Epinal) **MERCREDI 23 JANVIER à 14h**

avec SUD Education dans le cadre d'une action nationale et pour soutenir une audience sur ces questions

le SNUipp-FSU a voté contre le projet de décret sur les rythmes scolaires.

Les enseignants doivent maintenant être entendus.

En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 votants, le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire a été désavoué par la communauté éducative au Conseil supérieur de l'Education. Pour sa part, le SNUipp-FSU a voté contre le texte ministériel. A cette heure, le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Ce qui devait être une réforme emblématique de la Refondation se révèle être une grande déception.

Le SNUipp et la FSU ont multiplié les contacts unitaires. Ils estiment que la situation nécessite une mobilisation pour obtenir du gouvernement des propositions à la hauteur des en-

LOI D'ORIENTATION :

La loi d'orientation et de programmation sera présentée en conseil des ministres ce 23 janvier... Si elle marque un réel changement, elle est caractérisée par de nombreux manques qui n'ont pu amener la FSU à se prononcer favorablement pour le texte : l'Education prioritaire, les élèves handicapés, le collège unique, la direction les RASED... elle ne remet pas non plus en cause un socle commun qui manque d'ambition même si elle y ajoute la culture...

AVENIR DE L'ECOLE :

Pas seulement les rythmes

L'avenir de l'Ecole et la lutte contre l'échec scolaire ne se cantonnent pas aux rythmes !!! Que dire des RASED massacrés à reconstruire, de la formation continue réduite à néant, des salaires des enseignants au plus bas des pays de l'OCDE, ...

Face au flou et aux manques, ne serait-il pas préférable de prendre du temps pour de véritables améliorations des conditions de travail et d'enseignement ?

RENTREE 2013 en LORRAINE : Après Florange, la Lorraine de nouveau agressée ... La FSU demande audience au Ministre

Pour la première fois de son histoire, la FSU Lorraine a demandé une audience en urgence au ministre de l'Education Nationale sur la carte scolaire et a proposé aux autres organisations d'y participer.

L'académie de Nancy-Metz, la Guadeloupe et la Martinique sont les seules académies qui perdraient des postes :

Académie de Nancy-metz

- 50 dans le 1^{er} degré

- 26 dans le second degré.

- 8 postes administratifs

L'argument démographique ne tient pas et d'autres académies perdent plus d'élèves...

- 986 élèves de moins dans le premier degré,

- 366 élèves de moins dans le second degré.

Pour la Lorraine c'est la gifle et le rouge de la honte. Seule académie métropolitaine à subir des suppressions de postes. Où sont donc les belles promesses du printemps ?

Comment reconstruire dans ces conditions ?

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : novembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Communiqué de presse commun :

FSU Lorraine – FNEC FP-FO – UNSA Education Lorraine - SGEN CFDT Lorraine

Rentrée 2013

84 postes supprimés dans l'Education Nationale en Lorraine : maintenant ça suffit !

Les orientations budgétaires suivies à l'éducation depuis 6 ans ont mis à mal le système éducatif lorrain. Ainsi en 6 ans, la Lorraine aura perdu plus de 4 000 emplois. A la rentrée 2013, l'académie de Nancy-Metz se verra retirer à nouveau 84 emplois supplémentaires (50 dans le 1er degré, 26 dans le second degré et 8 postes d'administratifs).

Ces suppressions de postes prévues sont injustifiées et injustifiables.

Nous sommes la seule académie métropolitaine qui subit des retraits de postes et qui se retrouve dans une situation particulière. Il n'est pas dans nos pratiques et nos principes d'avoir une approche uniquement régionale dans nos actions, mais malheureusement, la préparation de rentrée nous y contraint. Comment pouvons – nous réagir autrement à cette carte de France de la rentrée 2013 : elle montre que toutes les académies métropolitaines sauf la nôtre méritent donc de tourner la page de ces années où l'Ecole était d'abord perçue comme une charge insupportable pour la Nation ?

L'argument démographique ne tient pas : des académies qui subissent des baisses d'effectifs plus fortes voient leurs dotations augmenter ou maintenues). L'argument qui voudrait que Nancy-Metz soit sur-dotée ne tient pas davantage : dans le 1^{er} degré de nombreuses classes ont des effectifs supérieurs à 30 élèves en maternelle et à 25 en élémentaire ; élémentaire ; dans le second degré les classes de plus de 30 élèves en collège et 35 en lycée se multiplient.

Le gouvernement entend donner la priorité à l'Ecole : une politique nationale... sauf en Lorraine ! Il est prévu de reconstituer le vivier de remplacement... sauf en Lorraine ! La scolarisation des moins de 3 ans est une priorité... sauf en Lorraine ! La lutte contre la grande difficulté scolaire serait est une priorité ... sauf en Lorraine !

Ainsi après Florange et ArcelorMittal, la Lorraine reçoit un nouveau camouflet insupportable !

Dans une région déjà durement touchée par la crise, où le chômage des jeunes est bien supérieur à la moyenne nationale, dans une région qui accuse un retard de 7 000 étudiants par rapport à la moyenne nationale, ces nouvelles ponctions s'additionnant aux précédentes seront dévastatrices pour l'Ecole publique et l'avenir des jeunes lorrains. En particulier pour les élèves issus des milieux « modestes » qui représentent la moitié d'une classe d'âge.

C'est un bien mauvais signal donné aux Lorrains qui ont besoin de retrouver confiance dans leur Ecole et dans ses missions éducatives, sociales et citoyennes.

C'est un bien mauvais signal donné aux personnels, qui ont subi les conséquences depuis des années des milliers de suppressions de postes, en gardant le cap du service public.

Une urgence sauver l'enseignement public en Lorraine !

L'intersyndicale FSU Lorraine – FNEC FP-FO - UNSA Education Lorraine - SGEN CFDT Lorraine vient d'interpeller le Ministre de l'Education Nationale et demande à le rencontrer rapidement en audience pour qu'il revoie sa position.

L'intersyndicale FSU Lorraine – FNEC FP-FO - UNSA Education Lorraine - SGEN CFDT Lorraine en appellera aux élus, aux forces sociales, aux usagers de l'Ecole publique en Lorraine pour obtenir le retrait de ces mesures.

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
8000**

EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**42 rue Pierre Evrat
88100**

SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min



Journée de grève dans la Fonction publique le 31 janvier 2013 : le changement, c'est l'action !

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...). Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires.

Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire ;
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

Le 10 janvier 2013

Lettre aux parents

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 31 janvier. Les enseignants seront en grève pour l'amélioration du fonctionnement de l'école publique et, avec l'ensemble des agents de la fonction publique, pour les créations d'emplois nécessaires à un meilleur fonctionnement des services publics, l'abrogation du jour de carence et leur pouvoir d'achat.

Les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap.

Il s'agit bien pour nous d'être entendus pour que l'amélioration de nos conditions de travail contribue à mieux faire réussir les élèves : baisse des effectifs dans les classes, temps pour travailler en équipe, réhabilitation des Rased pour l'aide aux élèves en difficulté, création de postes de remplaçants, formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution

...

Il s'agit également pour nous d'être entendus en tant que salariés dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis trop d'années.

Le président de la République a fait de l'Ecole Primaire une de ses priorités.

Les enseignants attendent des mesures concrètes qui ouvriront la voie à de nouveaux fonctionnements dans l'intérêt des élèves et à une transformation des conditions d'exercice du métier.

Le changement de cap annoncé doit se concrétiser aussi par l'amélioration des services publics (santé, sécurité, petite enfance, personnes âgées, l'accès pour tous aux loisirs et à la culture...).

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

Les enseignants de l'école

GREVE LE 31 JANVIER Plus et mieux de services publics
Salaires, emploi, journée de carence, carte scolaire...
RASSEMBLEMENTS à 15h
Devant les permanences des députés et PREFECTURE EPINAL

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

Nom :
Prénom :
Commune :
Ecole :

A Mme. Le Directeur Académique

Madame le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du **31 janvier 2013** à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le LUNDI 31 JANVIER minuit
Inspection Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX
ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72
ou COURRIEL : ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

LA DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

est obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une classe le
jour de la grève :

**Elle doit parvenir à la DASEN
avant le LUNDI 28 JANVIER 2013 minuit**
(préférez le fax ou le courriel !)

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour là. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.

GREVE et REMPLACANTS : L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusqu'à minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. » **Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission le lundi 28 janvier à 12h pour le 31, n'ont pas à faire de déclaration préalable.**

CAS GENERAL :

1° - La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le jeudi la déclaration doit parvenir lundi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal, par fax à l'IA : **03 29 64 00 72. (déclar. type ci-contre)**

ou par courriel à ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. **Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école, ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE...

Le Directeur... La déclaration d'intention...

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif.

Le Directeur de l'Ecole : La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : " **un mouvement de grève est prévu le 31 janvier, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant**". Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...

Amélioration des conditions de travail dans les écoles du département :

La DASEN estime que les conditions de travail des enseignants du département des Vosges sont favorables. Elle rappelle que le Elève/Classe départemental est de 21,68.

Le SNUipp estime que l'aide aux enseignants et la formation continue ont des conséquences sur les conditions de travail. Il souhaite connaître les perspectives d'amélioration de la formation continue et de l'application du droit syndical pour la participation des enseignants aux réunions d'information.

La DASEN rappelle qu'un nouveau texte réglementaire dans ce dernier domaine est en préparation. Elle précise que Monsieur le Ministre souhaite améliorer le recrutement des enseignants et leur formation initiale et que la formation continue n'est donc pas la priorité.

Le SNUipp souhaite connaître les moyens affectés à la formation continue pour l'année 2013.

La DASEN précise que les moyens 2013 seront attribués vers le 15 février, et qu'il ne faut pas s'attendre à une augmentation.

Mise en place du plus de maîtres que de classes :

La DASEN signale que l'académie de Nancy-Metz doit rendre des emplois en 2013. En conséquence, le dispositif « plus de maître que de classes » ne pourra pas être mis en place officiellement car cela demanderait des fermetures de classes. Elle pourrait mettre en place une expérimentation sur 2 ou 3 écoles avec des enseignants en surnombre et un suivi particulier par un IEN.

Scolarisation en maternelle :

Le SNUipp-FSU souhaite que toutes les demandes de scolarisation d'élèves de moins de trois ans soient prises en compte.

La DASEN rappelle que le ministre de l'éducation nationale veut favoriser la scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans les zones d'éducation prioritaire (RAR) et les secteurs de grande ruralité. Le département des Vosges ne comprend que des zones RRS dans lesquelles 23% d'élèves de moins de 3 ans sont déjà scolarisés. Sur le reste du département, il existe des possibilités de scolarisation de ces élèves. Elle rappelle que cette scolarisation doit être accompagnée d'un projet pédagogique.

Le SNUipp-FSU estime que certains secteurs du département des Vosges, hors RRS ou grande ruralité, présentent de réelles difficultés.

La DASEN indique qu'elle en tient compte.

Aide à la direction d'école et accueil des élèves en situation de handicap :

La DASEN rappelle que, dans le département des Vosges, l'aide humaine est entièrement utilisée pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces moyens ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins dans le domaine du handicap. De plus, elle envisage la création de deux postes d'enseignants référents afin que ces derniers puissent intervenir dès l'ouverture du dossier de demande d'aide dans le cadre du handicap.

Le SNUipp-FSU souhaite connaître les perspectives d'évolution dans le domaine de l'accompagnement des enfants handicapés.

La DASEN signale que l'ensemble de l'académie se trouve dans la même situation. Elle indique que des réflexions au niveau du ministère sont engagées mais qu'elle ne possède pas d'informations particulières.

Développement des RASED :

Le SNUipp-FSU précise que 45% des postes RASED ont disparu du département depuis 2008. Il estime que, pour venir en aide aux élèves en difficultés, il est nécessaire de reconstruire les RASED, y compris les psychologues scolaires.

La DASEN précise que, pour la rentrée 2013, elle ne procédera pas à des retraits dans les RASED mais à des redéploiements au sein des circonscriptions. Elle rappelle qu'elle a conservé les postes vacants de psychologues scolaires. Les moyens financiers affectés à la formation continue ne permettent pas d'envoyer des enseignants en formation dans ce domaine. Une intégration d'enseignant psychologue scolaire a eu lieu à la rentrée 2012 dans le cadre des INEAT-EXEAT.

La DASEN signale que le département des Vosges scolarise, en 2012/2013, 1.821 élèves en situation de handicap ; ce qui représente 2,77% des élèves. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale. Elle présente une note sur la scolarisation des élèves handicapés qui sera transmise aux représentants des personnels. Elle affectera, encore l'année prochaine, des enseignants en surnombre dans les établissements spécialisés.

Madame le Directeur académique envisage d'implanter en IME deux emplois d'enseignants spécialisés et un dans le cadre de la PJJ.

Le SNUipp souhaite savoir si des implantations d'emplois en ITEP sont envisagées.

La DASEN répond négativement.

Relations avec les organisations syndicales : Délais des convocations, calendrier des rencontres, documents préparatoires et fonctionnement des groupes de travail.

Le SNUipp souhaite que les organisations syndicales soient averties, au plus vite, de l'organisation des différentes instances et des groupes de travail. Les groupes de travail doivent représenter des lieux d'échanges où l'avis de l'administration doit être émis.

La DASEN signale que les documents des groupes de travail sont distribués en séance et qu'ils y sont étudiés ; le dialogue, avec les représentants des personnels a bien lieu.



Bulletin d'adhésion 2012-2013

au SNUipp-FSU des Vosges

SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

M, Mme, Mlle

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Code postal Commune

Téléphone Portable

Courriel

Etablissement ou école

.....

Cotisation année scolaire 2012-2013 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2012 déclarable en 2013 ou remboursés. Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) maternelle | <input type="checkbox"/> regroupement d'adaptation | <input type="checkbox"/> directeur adjoint de SEGPA |
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) élémentaire | <input type="checkbox"/> rééducateur(trice) | <input type="checkbox"/> adjoint SEGPA |
| <input type="checkbox"/> direction maternelle
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> psychologue scolaire | <input type="checkbox"/> autre type de poste,
à préciser
..... |
| <input type="checkbox"/> direction élémentaire
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> soutien implanté dans l'école | |
| <input type="checkbox"/> direction d'école d'application | <input type="checkbox"/> enseignant référent | |
| <input type="checkbox"/> ZIL | <input type="checkbox"/> directeur(trice) d'établissement
spécialisé | <input type="checkbox"/> PEGC-matières enseignées:
..... |
| <input type="checkbox"/> BFC | <input type="checkbox"/> adjoint(e) établissement
spécialisé | |
| <input type="checkbox"/> BZ | <input type="checkbox"/> CLIS option | |
| <input type="checkbox"/> brigade stage long | <input type="checkbox"/> IMF | |
| <input type="checkbox"/> titulaire de secteur | <input type="checkbox"/> CPC-IMFAIEN | |

**Je suis
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

Echelon

Date de titularisation
.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

VOTRE COTISATION 2012- 2013

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 <i>41,14</i>	123 <i>41,82</i>	126 <i>42,84</i>	132 <i>44,88</i>	139 <i>47,26</i>	148 <i>50,32</i>	162 <i>55,08</i>
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 <i>41,16</i>	131 <i>44,54</i>	139 <i>47,26</i>	146 <i>49,64</i>	156 <i>53,04</i>	166 <i>56,44</i>	177 <i>60,18</i>	193 <i>65,96</i>	206 <i>70,04</i>
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 <i>53,04</i>	175 <i>59,50</i>	188 <i>63,92</i>	202 <i>68,68</i>	218 <i>74,12</i>	231 <i>78,54</i>	245 <i>83,30</i>				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			165 <i>56,10</i>	175 <i>59,50</i>	198 <i>67,32</i>	213 <i>72,42</i>					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		217 <i>73,78</i>	226 <i>76,84</i>	242 <i>82,28</i>	255 <i>86,70</i>						

* après déduction fiscale (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
 PE stagiaire : 78€
 Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
 Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €
 Retraité : 108 €
 Temps partiel : (minimum 77€ correspondant à la part nationale)
 % de la cotisation égal au % de quotité de travail
 Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
 - travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €
 - travaillant à mi-temps 177 € x 50% soit 89 €
 Pour un PE 4ème échelon à mi-temps77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine - 88000 - EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
 Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
--

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
 - faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.